

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 21 octobre 2020

CD20201021_47
id. 5389

Le 21 octobre 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban) sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16.*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL

Sont représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme NEGRE (pouvoir à M. ROGER), M. VIGUIE (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. WEILL (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**MISE EN PLACE DU GROUPEMENT DE COMMANDES INTER-
DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU PROJET D'ÉTUDE DE
POSITIONNEMENT MARKETING ET TOURISTIQUE
DE L'ITINÉRAIRE VÉLOROUTE V87**

Lors de la réunion consacrée au vote du budget primitif des 29 et 30 avril 2020, l'inscription au budget 2020 d'une autorisation d'engagement de 5 400 €, au titre des frais d'étude inhérents à la participation du Département de Tarn-et-Garonne au projet interdépartemental de définition du positionnement marketing et touristique de l'itinéraire de la véloroute V87, inscrit au schéma national des véloroutes et voies vertes, a été approuvé.

Dans le cadre de ce projet d'étude, les cinq Départements de l'Allier, de la Creuse, de la Corrèze, du Lot et du Tarn-et-Garonne ont souhaité constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions prévues au code de la commande publique, du code général des collectivités territoriales, et de la convention cadre de partenariat pour la préfiguration du comité d'itinéraires.

Le groupement de commandes a pour objet l'organisation de l'ensemble des opérations de mise en concurrence et de sélection de l'attributaire ainsi que l'exécution du marché public, portant sur l'achat de prestations de services à intervenir en matière de positionnement marketing et touristique de l'itinéraire de la véloroute V87.

Il est proposé que le Département de la Creuse soit le coordonnateur de ce groupement, conformément aux conclusions de la réunion de préfiguration du comité d'itinéraire du 24 octobre 2019. Il est à préciser que cette fonction est exclusive de toute rémunération.

Afin de constituer ce groupement de commandes, il est proposé à l'Assemblée départementale d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée.

Cette convention entrera en vigueur dès sa signature et ce, jusqu'à l'échéance du marché.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, tourisme et patrimoine,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, telle que ci-annexée, la convention constitutive du groupement de commandes à conclure entre les Départements de l'Allier, de la Creuse, de la Corrèze, du Lot et du Tarn-et-Garonne, pour l'achat d'une étude de positionnement marketing et touristique de l'itinéraire de la véloroute V87 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC